

TRIBUNE

Belgique-
Belgie
PP-PB
B386



Membre de l'Union
des Editeurs de
la Presse Périodique

FGTB / **cgsp** Admi ALR-PARA-BRU

Bureau de dépôt
CHARLEROI X

MENSUEL - 65^e ANNEE - N° 3 - 23 MARS 2009

P402047

Éditeur responsable : F. WÉGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.

Le capitalisme nuit gravement à la santé

FGTB

Wallonne

www.contre-attaque.be

lire en page 7

Page 3 :

Le MR crie haro sur
les services publics

Page 5 :

Le déconditionnement :
une urgence !

Page 9 :

Aux urnes citoyens !



Admi

ALR - PARA - BRU



*Aux urnes
citoyens!*

Aux urnes citoyens!

*Aux urnes
citoyens!*

Dans ces colonnes, nous avons l'habitude de commenter et de juger l'action des responsables politiques, plus précisément en ce qui concerne la gestion des services publics et l'organisation du dialogue social au sein de ceux-ci. Nous ne rechignons pas à les égratigner au passage, il faut dire que les aléas de l'action politique conduisent parfois, trop souvent, à ce qui nous exaspère le plus, « l'inertie ».

Et pourtant, lorsque la perspective des élections se rapproche, je ne peux m'empêcher de mesurer la chance que nous avons de vivre dans un pays démocratique. Même si notre action syndicale consiste à lutter au quotidien pour améliorer le respect de nos droits : sociaux, syndicaux et autres libertés fondamentales. En ce moment, j'ai envie non seulement de rappeler nos droits mais aussi nos devoirs. Nos devoirs de citoyens tout simplement, aurait-on envie de dire. Soyons vigilants car chacun d'entre nous va être sollicité pour exprimer son vote en faveur des un(e)s ou des autres.

Même ceux qui sont les détracteurs de la démocratie, qui dans leur programme prônent l'inégalité, le non-respect, la limitation des libertés, ceux-là même qui crient « au loup » et déclarent : « les politiques, tous les mêmes, tous pourris ». NON, mille fois non, dégouter les gens de la « chose » publique ne sert que les nantis de ce pays, précisément ceux qui nous ont conduits où nous sommes aujourd'hui.

Elire les parlementaires mais aussi vérifier leur action politique, quitte à les « houspiller » durant leur mandat, est la seule manière d'organiser une société humaine respectueuse de chacun. Cet objectif n'est pas pleinement atteint aujourd'hui. Le système est bien-sûr perfectible, la cause des sans papiers/sans droits en est la preuve, **mais la démocratie** n'est pas le meilleur moyen, **il est le seul moyen**, même si rien n'est jamais définitivement acquis.

En ces temps troublés et instables, où, sous le couvert de la crise (qui a décidément bon dos), nous sentons bien que toutes ces valeurs pourraient être remises en cause. Nous devons donc les répéter et les répéter encore, auprès de tous, des aînés aux plus jeunes.

Il nous reste à effectuer nos choix politiques. Non ce n'est pas sans importance, non ce ne sont pas tous les mêmes, de la gauche à la droite, les différences existent. Les défis qui nous attendent demain pour gérer cette nouvelle attaque du système capitalisme sont énormes. Il est évident que ce **ne sera pas en faveur des travailleurs** si nous devons les relever avec ceux qui défendent aujourd'hui encore ce système inique de l'argent fou : **la droite**.

Liliane Lemauvais,
Secrétaire générale CGSP-ADMI.



Le secteur ADMI Wallon se met en ligne.

(Adresse du site : <http://www.cgspadmi.eu>)

Depuis quelques jours, nous sommes présents sur la toile. Le secteur Admi wallon met à votre disposition un site internet. Que pourra-t-on y trouver ? Avant de répondre à cette question, je voudrais au préalable faire une petite mise au point.

Les sites internet (il en existe deux), le premier est réservé aux délégués au sein de nos instances wallonnes et est principalement dédié à la gestion de la documentation. Ainsi, à l'aide d'un code d'accès, ils peuvent consulter un grand nombre de documents internes. Le deuxième est accessible à tous, et sa principale mission sera de vous informer "en temps réel". Mais, ces outils, aussi performants soient-ils, ne sont que des outils. Ils viennent compléter l'activité syndicale. En aucun cas, il n'est prévu qu'ils se substituent, ni aux délégués de terrain, ni aux instances et à fortiori pas à notre action ni au militantisme des affiliés.

Cet outil sera avant tout un moyen de *mieux nous connaître*. Ainsi, des rubriques vous indiqueront nos actions, nos combats, qui nous affilions, le rôle des délégués, etc..., et vous informeront sur la vie du secteur. Un agenda vous permettra de savoir quand ont lieu nos instances et nos négociations.

De vous informer et d'entrer en contact. Très régulièrement, nous publierons les dernières nouvelles

du secteur, résultant des négociations, d'appels à l'action (manifestations, pétitions, grèves,...) des débats internes, etc...

Ces nouvelles seront brèves et renverront avec des "liens" à des documents plus complets, pour ceux parmi vous qui voudraient être informés de manière plus exhaustive.

Constante évolution.

Il y a fort à parier qu'au fil du temps et de l'usage que vous en ferez, ce nouvel outil se développera encore.

D'ores et déjà, une deuxième étape est prévue. En effet, elle permettra à nos régionales de communiquer leurs activités et leurs nouvelles plus locales.

Le Secrétariat Wallon espère sincèrement que cet outil sera convivial et qu'il nous sera utile à renforcer encore les liens fraternels qui nous unissent, car n'oublions jamais que **NOTRE UNIQUE FORCE, C'EST VOUS !**

Liliane Lemauvais,
Secrétaire générale CGSP-ADMI.

COMITE C

Le 5 mars 2009, un groupe de travail "Congés-dispenses", suivi d'un Comité C Wallon a eu lieu au Cabinet du Ministre Wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique, Philippe COURARD.

Cette ultime rencontre prévue pour toute la journée, était destinée à finaliser, d'une part, les textes des fiches congés/dis-penses à intégrer dans une prochaine circulaire ministérielle et, d'autre part, les divers projets de circulaires ministérielles concrétisant l'accord sectoriel 2005-2006, signé le 2 décembre 2008 (protocole d'accord ci-joint) ainsi que le " Pacte pour une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ". (Ces documents ont déjà été publiés dans la " Tribune " n°11 de décembre 2008).

Les travaux ont donc abouti ce 5 mars 2009 et le dossier relatif à l'application de la Convention sectorielle passe, en première lecture, au Gouvernement Wallon du 12 mars 2009, avant de recueillir l'avis du Conseil supérieur des Villes et Communes Wallonnes, pour ensuite repasser en seconde lecture au Gouvernement Wallon du 26 mars 2009.

Si ce calendrier est respecté, le protocole d'accord sur ces projets de circulaires devrait nous être soumis, pour signatures, lors du Comité C Wallon du 27 mars 2009.



WALLON

Ensuite, les circulaires signées devraient être notifiées aux Pouvoirs locaux et provinciaux Wallons dès le lundi 4 mai 2009 et la procédure d'adoption du décret instaurant la procédure de mise en place de la Chambre de recours régionale en matière d'incapacité professionnelle résultant de l'attribution de deux évaluations insuffisantes consécutives, devrait être soumise au vote du Parlement wallon.

Quant aux projets de circulaires relative aux congés et dispenses, nous insistons déjà pour que le Gouvernement wallon soit saisi, sans tarder, des projets de textes finalisés avant d'être également transmis aux Pouvoirs locaux et provinciaux wallons le plus rapidement possible et ce, avant la fin de la législature, c'est-à-dire avant le 7 juin 2009.

Soulignons que cela fait plus de deux ans que nous attendons la concrétisation de ces dispositions régissant le régime des congés et dispenses du personnel. Rappelons, une fois de plus, que ces dispositions devront encore être négociées au sein de chaque administration locale et provinciale avant d'être intégrées dans les statuts administratifs et pérennités du personnel.

Nous resterons bien évidemment très attentifs au respect de la procédure telle qu'elle nous a été confirmée par le Ministre COURARD.

A suivre !

PROTOCOLE 2008/06
ETABLI A LA SUITE DU COMITE C WALLON
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET PROVINCIAUX
DU MARDI 2 DECEMBRE 2008 RELATIF A L'OBJET SUIVANT :

CONVENTION SECTORIELLE 2005-2006
PACTE POUR UNE FONCTION PUBLIQUE LOCALE ET PROVINCIALE
SOLIDE ET SOLIDAIRE

La délégation de l'autorité représentée par :

Monsieur COURARD, Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique
d'une part,

Et la délégation des organisations syndicales habilitées à siéger en Comité C, à savoir :

La CGSP, représentée par Madame Liliane LEMAUVAIS ;
La CSC - services publics, représentée par Monsieur Guy CRIJNS ;
Le SLFP, représenté par Monsieur ~~Glaude VERBRUGGEN~~ - FAÏCE BAÏCK

d'autre part,

ont abouti à un accord sur les textes ci-annexés relatifs à la convention sectorielle 2005-2006 et au pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire

La délégation de l'autorité,

Philippe COURARD
Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique

Les délégations syndicales

La CGSP

La CSC - services publics

Le SLFP

SECTEUR FEDERAL

SERVICES DE POLICE

Nous avons interpellé le Ministre fédéral de l'Intérieur ainsi que le Président du Comité de négociations "Police" sur l'exécution du protocole 235bis du 19 septembre 2008 et exigé que les points restés en suspend et concernant, rappelons-le, l'application de l'accord social, soient abordés dès le prochain comité de négociation pour y donner suite.

Vous trouverez, ci-après, la traduction dudit courrier du 2 mars 2009.

TRADUCTION

Bruxelles, le 2 mars 2009.

– A Monsieur Guido De Padt,
Ministre de l'Intérieur.

– A Monsieur Marc Hellinckx,
*Directeur général,
Président du Comité
de négociations police.*

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur général,

Objet :
Exécution du protocole 235^{bis}.

Par la présente, nous vous demandons dans l'urgence de bien vouloir mettre les points suivants à l'ordre du jour du prochain comité de négociations des services de police :

1. La décision finale de l'autorité concernant le pourcentage d'augmentation des pensions des agents de police pensionnés, partis à la retraite avant le 01.04.2001. Toutes les activités préparatoires sont bouclées depuis l'année passée ; nous n'attendons plus que la proposition d'un pourcentage.
2. Les projets d'AR concernant les adaptations convenues pour le paiement du pécule de vacances 2009 pour le personnel opérationnel.

Puisque le secrétariat social doit commencer les calculs pour pouvoir payer à temps ce pécule de vacances, il est urgent qu'il dispose d'une base légale. Nous vous demandons par conséquent de nous soumettre ces AR dans les plus brefs délais.

3. Nous demandons également que l'autorité formule une proposition comprenant un meilleur mécanisme de rétribution pour les agents de quartier.
4. L'octroi de la troisième échelle de traitement aux membres du personnel contractuels du niveau D avait également été convenu. Nous vous invitons également à nous soumettre le projet d'AR.

Tous les points précités font partie du protocole 235bis du 19.09.2008. Nous estimons pouvoir légitimement invoquer l'urgence pour la mise au point de son exécution.

Nous espérons retrouver ces points à l'ordre du jour du prochain comité de négociations en l'absence d'un préavis de grève.

Nous vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Liliane Lemauvais,
Secrétaire fédérale

Patrick Debel,
Coordinateur police

SECTEUR FEDERAL

REFORME DE LA SECURITE CIVILE

INFORMATION

Le secrétaire fédéral en charge de ce dossier, le Camarade Mil LUYTEN, fait le point, ci-après, sur la situation du dossier, suite à une rencontre du 18 février 2009 avec le Ministre fédéral de l'Intérieur.

LES REFORMES ENFIN LANCEES ?

Le mercredi 18 février 2009, nous avons eu un entretien avec le Ministre de l'Intérieur Guido De Padt concernant les réformes.

Il a mentionné la publication récente de deux arrêtés (ce que, bien évidemment, nous savions déjà). Ces arrêtés portent sur les points suivants :

- La délimitation territoriale des zones de secours ;
- La composition de la commission d'accompagnement des réformes.

En ce qui concerne ces deux dernières publications, nous avons une nouvelle fois fulminé en disant qu'il n'était pas logique que les syndicats ne soient pas impliqués au travail des commissions, et ce à l'opposé des fédérations des pompiers et de l'association des Officiers et des organisations patronales. La moindre des choses que nous puissions attendre est d'être impliqué et informé.

D'autre part, il a été demandé au Ministre de pouvoir convenir d'un timing au cours duquel la réforme et les débats sur le statut du personnel pourraient être bouclés. Le Ministre affirme que les zones doivent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Les négociations sur le statut doivent bien évidemment être terminées avant cette date.

Une personne de l'administration viendra commenter le point de la situation concernant le statut lors de la prochaine réunion (10/3).

Ce même jour, un cadre temporel sera convenu concernant la concertation.

L'option est de discuter avec les syndicats sur base d'ensembles partiels comme :

- Les incompatibilités ;
- La formation ;
- La mobilité ;
- D'autres éléments du statut.

L'adaptation de l'AR qui doit rendre possible une augmentation de la prime de fin d'année du personnel des services d'incendie est partie pour avis dans les Régions. Cet avis doit être rentré avant le 1/3/2009. Puis viendra la formalisation au Comité C. Le Ministre est prêt à rendre possible de manière facultative l'octroi de l'augmentation de la prime de fin d'année.

Il nous a été dit que l'Arrêté relatif au dispatching était prêt à être publié. Un projet nous sera transmis.

Mil Luyten,
Secrétaire fédéral.

SECTEUR FEDERAL

ONSS - LA DERNIERE SEANCE

Le 29 janvier dernier, le Comité CGSP de l'ONSS organisait sa traditionnelle réception de **Nouvel an**. **Partie académique passionnante grâce à l'intervention de Mia De Vits. Moment chargé d'émotion également, car le Président du Comité CGSP, Clotaire Liétard, connu et apprécié de tous, organisait là sa dernière séance... puisqu'il prend sa retraite en juillet.**

En quelques mots, **Clotaire Liétard** dresse le bilan de ses 30 ans d'activité syndicale, de ses 20 ans de présidence. De ses souvenirs joyeux et tristes, de ses rencontres et de ses espérances. En rappelant à l'assemblée que des droits acquis sont des droits conquis, que tout ce que nous avons maintenant ne nous était pas forcément accordé au départ, et n'est pas forcément tombé du ciel. Exemples : la gratuité

suite ►►►

SECTEUR FEDERAL • ONSS - LA DERNIERE SEANCE •

suite ►►

des transports en commun, la revalorisation des barèmes les plus bas, l'augmentation du pécule de vacances et de la prime de fin d'année, les primes de bilinguisme en hausse. Tout cela grâce aux négociations, aux manifestations et aux grèves, c'est à dire à l'action syndicale, en étant solidaires et collectifs. Mais qu'il ne faut pas non plus oublier que des droits impliquent aussi des devoirs.

La relève est assurée. **Nicole Cansse**, la nouvelle Présidente du Comité CGSP de l'ONSS, présente son équipe et promet de continuer dans la voie tracée. Grâce à l'expérience acquise avec Clotaire, grâce au dévouement des délégués et grâce à l'implication de tous les affiliés, le comité persévéra dans ses missions de défense du service public et de soutien des individus.

Le nouveau Comité

- Présidente : **Nicole CANSSE**
- Vice-présidente : **Pascale VALLOIS**
- Secrétaires : **Maggy BELOT, Dirk VAN DER SYPT**
- Trésorier : **Patrick BRANDIN**
- Trésorier adjoint : **Luc MARTENS**
- Délégués du service de l'Inspection :
Eric BAUWIN, Peter ROMAN
- Membres : **Thomas DEBAST, Dirk DE GANCK, Sophie VAN DE VELDE**

Je salue un fin stratège, a déclaré Christian Grootjans, secrétaire général CGSP Parastataux Bruxelles, et l'un des plus fidèles militants du secteur. Clotaire est un homme défini par ses engagements. Un syndicaliste et un socialiste pur jus, engagé au niveau syndical mais aussi au niveau politique local.



Christian Grootjans, Nicole Cansse, Clotaire Liétard et Mia De Vits.

RELATIONS INTERNATIONALES



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

L'égalité des genres est une condition incontournable de la prospérité économique et du développement durable.

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, les travailleuses se sont rassemblées dans le monde entier pour célébrer les progrès accomplis par les femmes dans les domaines économique, politique et social. La journée du 8 mars est devenue une date clé du calendrier au niveau mondial depuis que Clara Zetkin, présidente du Bureau des femmes du Parti social-démocrate allemand, proposa en 1910 la création de la Journée internationale des femmes. Son objectif était que, chaque année dans chaque pays, une même journée soit consacrée aux revendications des femmes. Près d'un siècle plus tard, on constate que les femmes ont remporté de nombreuses victoires sur le plan de leurs droits, que ce soit dans le monde du travail, dans la fonction publique, au niveau de leur présence aux postes de direction ou dans l'accès à l'éducation.

En dépit de ces avancées, il reste encore beaucoup à faire, comme l'explique Chidi King, Responsable des questions d'égalité et des droits à l'ISP. « **Nous devons être plus vigilants que jamais pour que les mesures conçues pour promouvoir l'égalité des genres ne soient pas mises de côté sous prétexte qu'elles sont devenues trop chères. Nous ne pouvons vraiment plus nous permettre de priver 50% de la population mondiale de la pleine jouissance de ses droits économiques, sociaux, politiques et culturels.** »

Chidi King (responsable des questions d'égalité et des droits de l'Internationale des Services Publics) dénonce notamment la situation actuelle au Canada, où le gouvernement fédéral minoritaire a

Un homme de cœur et de solidarité, attaché aux autres, à leur vie, à leurs problèmes. Qui vit pour aider.

Comme chaque année enfin, une personnalité était invitée à présenter aux camarades ses réflexions et perspectives quant à l'avenir de la sécurité sociale. **Mia De Vits**, députée européenne, ancienne présidente de la FGTB et ancienne membre du comité de gestion de l'ONSS, a évoqué avec beaucoup de verve l'actuelle problématique des services publics, notamment au niveau européen.

« Je crois en un cadre de travail et de référence européen. Mais force est de constater que pour la population en général, l'Europe reste une abstraction, loin des préoccupations quotidiennes et fort technique.

En Belgique, heureusement, nous vivons avec un modèle de sécurité sociale rassurant. L'ONSS notamment est un des artisans de la construction de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Et ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que les gens ont besoin de sécurité. Sécurité pour leur emploi, pour leur épargne, pour leurs cotisations sociales et l'usage qui en est fait, qui en sera fait, lors de leur pension par exemple.

L'opposition est importante entre sécurité et libéralisme. Ceux qui disaient que la libéralisation du marché était la solution ont tout faux ! Les marchés financiers sont les plus libéralisés, les plus mondialisés : on a vu ce que ça a donné ! Il faut réagir et contrôler. Il nous faut une régulation européenne pour éviter que le schéma de la crise actuelle ne se reproduise. Et cette volonté de surveiller ne doit pas rester théorique, il faut la traduire dans les faits.

Par exemple, les accords interprofessionnels peuvent donner un signal positif. Augmenter les salaires, revoir le cadre du chômage économique, créer de l'emploi, notamment en travaillant sur le développement durable, les énergies alternatives, etc...

En tant que socialiste, moi je veux donner un message qui va dans le sens de la sécurité de l'emploi et des salaires. Je souhaite que nous nous occupions des problèmes réels des gens. Et surtout, dans notre pays, j'insiste pour que la solidarité ne soit pas divisée dans un monde globalisé ».

adopté une loi qui va restreindre la portée du principe d'égalité salariale au sein du secteur public. Selon cette nouvelle loi, les syndicats canadiens non seulement devront dorénavant négocier un droit humain fondamental comme l'égalité salariale, mais, en plus, ils ne pourront plus à l'avenir recourir à la Commission des droits humains. De surcroît, cette loi prévoit une amende de 50.000 dollars canadiens pour tout syndicat qui aiderait ou encouragerait ses membres à présenter une plainte en matière d'égalité salariale auprès de la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

L'ISP fait également part de ses inquiétudes face aux propositions de certains pays de l'Union européenne de remettre en question l'engagement pris par les Etats membres de mettre en place, d'ici à 2010, des structures d'accueil pour au moins 33% des enfants âgés de moins de trois ans et au moins 90% des enfants âgés entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire.

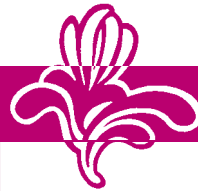
Le Secrétaire général de l'ISP, Peter Waldorff, a émis la mise en garde suivante : « *Dans le contexte actuel de crise économique mondiale, les gouvernements doivent redoubler d'efforts en faveur de l'égalité des genres. Il est plus urgent que jamais de veiller à ce que les infrastructures sociales et les services publics permettent aux femmes de participer pleinement au marché du travail afin d'assurer la subsistance de leur famille. Les gouvernements doivent par ailleurs renforcer les mesures de protection sociale afin que les personnes les plus touchées par la crise, majoritairement des femmes, ne sombrent pas dans l'indigence.* »

« Il est grand temps aussi que les Institutions financières internationales mettent un terme à leurs politiques dévastatrices qui ont entraîné une réduction drastique des dépenses publiques dans les pays en développement et dans le monde industrialisé, ce qui a eu pour effet d'augmenter la charge de travail des femmes qui doivent pallier l'absence de services essentiels sur le plan sanitaire et social et au niveau de l'accès à l'eau. »

La prochaine Journée internationale de la femme marque également le **lancement de la campagne mondiale de l'ISP « Femmes, Eau, Travail et Santé »**, qui vise à montrer combien il est important pour les femmes de pouvoir compter sur des services publics de qualité en matière d'eau et de santé.

Les femmes constituent la majorité des travailleurs du secteur de la santé et des usagers des services publics de santé. La fourniture de services d'eau et de santé de qualité, accessibles à tous et financés par l'Etat est donc un élément clé de l'autonomisation des femmes et de la promotion de l'égalité des genres. L'égalité des genres est une condition incontournable de la prospérité économique et du développement durable.

Pour en savoir plus sur la campagne de l'ISP:
www.psiwater.org



REGION DE BRUXELLES

LE SECTEUR ALR-BRUXELLES VOUS INVITE

le jeudi 30 avril 2009 à 21 h

“LE BAL ROUGE”

Dans le cadre des festivités organisées à l'occasion de la Fête des Travailleurs du 1^{er} mai, le secteur ALR Bruxelles a donc programmé une activité festive en organisant son premier grand bal.

Chaque participant est invité à porter un élément (petit ou grand) de couleur rouge symbole de notre engagement progressiste et socialiste.

Venez nombreux passer un moment festif et de rencontres amicales.

**Lieu : Stade Roi Baudouin (entrée principale)
Avenue Houba de Strooper à 1020
Bruxelles**

Renseignements : Tél : 02/226.13.30
ou courriel hajar.sedki@cgspace.be

Prix d'entrée (une boisson comprise) :
3 euros